



## CONSEIL D'ECOLE DU 2 FEVRIER 2017

Ecole élémentaire  
Jean-Moulin

circonscription  
de Rosny-sous-Bois

éducation  
nationale

Affaire suivie par  
Gauthier de Bengy  
Directeur

Téléphone :  
01 48 94 56 56  
Télécopie :  
01 48 94 89 30  
Courriel :

[0930325y@ac-creteil.fr](mailto:0930325y@ac-creteil.fr)

9 rue Jean Moulin  
93110 ROSNY SOUS BOIS

Horaires d'ouverture :  
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :  
de 8h30 à 11h30  
et de 13h30 à 15h45  
Mercredi : de 8h30 à 11h30

Circonscription  
de Rosny-sous-Bois  
259 bd de la Boissière  
93110 ROSNY-SOUS-BOIS  
[www.i-en-rosny.ac-creteil.fr](http://www.i-en-rosny.ac-creteil.fr)

### *Présents :*

#### Equipe enseignante :

M. ALBRESSAC – Mme BOURGUIGNON – M. DE BENGY – M. FACORAT – M. FLAMENT – Mme GRESPLAN – Mme HINARD – Mme JOLY – Mme LELOUP – Mme LIU – Mme MANUELLE – Mme MHIBIK – Mme NEDJAR – Mme THIETARD – Mme YIAKOUMETTI – Mme VITRANT – Mme WAGET – Mme ZAMY

#### Représentants des Parents d'élèves :

**FCPE :** M. BELABED - Mme BOUCHAMA - M. ES-SAHB - M. GARNIEL - M. LIMBERTI – Mme GARGOT  
**PEEP :** M. AGOUAOUI

#### Représentants de la Municipalité :

Mme VAVASSORI : conseillère municipale

**Début du conseil : 18 h 30**      **Secrétaire de séance : Mme Yiakoumetti**

### **1. Mesures de sécurité et travaux**

Le plan Vigipirate alerte attentats est toujours en vigueur. Les sorties pédagogiques restent autorisées en évitant les lieux trop touristiques. Les déplacements en transports en commun sont fortement déconseillés. Des sorties seront proposées par les enseignants en fonction du projet de la classe. Elles relèvent de la responsabilité du directeur. Ce dernier rappelle cependant qu'il n'y a aucune obligation à effectuer des sorties et qu'il comprend certaines réticences de la part des collègues qui ne veulent prendre aucun risque avec leurs élèves.

Dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité), deux exercices de confinement se sont déroulés à l'école. Le premier en septembre. Le second s'est déroulé le 5 décembre conjointement avec l'école maternelle sur un scénario proposé par la DSDEN de Seine-Saint-Denis. Les enseignants ont donc fermé les portes à clef et ont regroupé les élèves pour qu'ils ne puissent être vus par un individu qui circulerait dans les couloirs. Cet exercice a duré une quinzaine de minutes.

Les enseignants continuent à réclamer la clé des portillons extérieurs qui pourrait être utile en cas d'évacuation. Mme Vavassori déclare que ce ne sera pas possible. En effet, en donnant à tous de nouvelles clefs, on multiplie les risques de les perdre. Elle rappelle que la disparition des clefs des portes blanches du bâtiment, dans le local de service des agents d'entretien, va nécessiter le remplacement de toutes les serrures de l'école.

Les enseignants soulèvent le problème des entrées et sorties pendant les vacances scolaires mais surtout durant la pause méridienne lorsque la gardienne est en pause. Mme Vavassori annonce la mise à l'étude de badges nominatifs pour entrer dans l'établissement selon des horaires restreints.

Les espaces verts ont commencé à poser des brises-vues le long des murs de l'école de manière à rendre les élèves moins visibles de la rue. Cet aménagement devrait se terminer dans le courant du mois de février.

Le trottoir en face de l'entrée a été élargi. Cela oblige les voitures à ralentir et permet de sécuriser les entrées et sorties de l'école. Des barrières ont été également placées le long du trottoir qui longe l'école pour éviter que les voitures ne se garent sur le trottoir.



Enfin, depuis le 26 janvier, un agent municipal a été affecté pour sécuriser la traversée de la rue.

Un miroir sera posé à la sortie du parking pour plus de visibilité.

## 2. Projets de l'école

**Le projet d'école 2017-2020** : L'école doit élaborer son projet d'école. L'équipe a d'ores et déjà effectué un diagnostic des difficultés et des besoins des élèves de l'école en fonction d'observations dans les classes, d'analyses lors des conseils de cycles, des remarques des enseignants de Maternelle et de Collège mais aussi des résultats aux évaluations (notamment celles CE2). L'école définira ainsi des objectifs et proposera des actions pour les trois ans à venir.

**Concours lecture/dessin** : L'école va reconduire aux mois de mai-juin un concours autour du lire/écrire mais en le modifiant assez sensiblement. Afin d'inciter les élèves à lire et à écrire, les élèves de l'école seront invités à produire un dessin à partir d'une lecture (album, roman, texte historique...) qu'ils ont particulièrement appréciée. En parallèle ils pourraient également produire un écrit sur un thème choisi par l'école. Ces productions (dessin et texte littéraire) se feront sur des temps d'école afin d'éviter les risques de plagiat à la maison ou d'aide un peu trop importante de la part des familles. Un comité d'organisation de ce concours est en train d'en fixer les modalités : calendrier, format des productions, thème imposé, prix...

**Conseil des élèves** : Les délégués sont réunis une fois par période. Les préoccupations des élèves concernent essentiellement la pause méridienne. Cf. point sur la pause méridienne.

De nombreux élèves souhaiteraient l'installation de vrais panneaux de basketball dans la cour ainsi que le traçage d'un terrain sous le préau extérieur de l'école. Une demande au service enfance sera faite en ce sens.

Ce conseil permet également d'aborder des sujets plus généraux : la solidarité, l'exclusion, le gaspillage alimentaire. Lors du dernier conseil des délégués, l'école a à nouveau sensibilisé les élèves au harcèlement.

La lutte contre le harcèlement est une des priorités du ministère de l'E.N. Pour amorcer le débat, les enseignants ont à leur disposition de courtes vidéos issues de différentes académies et réalisées par des élèves et leurs enseignants. Ces films ont d'abord été dévoilés aux délégués puis seront diffusés aux autres élèves de l'école. L'objectif premier est évidemment de stopper immédiatement tout phénomène d'exclusion ou de harcèlement. Mais il s'agit également de faire comprendre la différence entre des « chamailleries » répétées entre élèves qui sont certes mal vécues mais ne présentent pas de danger et des vraies situations de harcèlement qui peuvent avoir des répercussions graves pour l'élève.

Les différents projets (Ecole et cinéma, Philharmonie, ELA...) présentés lors du 1<sup>er</sup> conseil d'école se poursuivent.

## 3. Nouveaux programmes

Les nouveaux programmes sont entrés en vigueur à la rentrée 2017.

La division en cycles d'apprentissage est maintenue mais est modifiée. Dorénavant la Maternelle est sur un cycle complet, le cycle des apprentissages premiers, qui regroupe PS, MS et GS. Le cycle 2, des apprentissages fondamentaux, est allongé d'une année. Il regroupe les classes de CP, de CE1 et de CE2. Le cycle 3, dit de consolidation, est « à cheval » sur le primaire et le secondaire puisqu'il regroupe les classes de CM1, de CM2 et de 6<sup>ème</sup>.

Il y a donc un renforcement des apprentissages fondamentaux (sur trois ans au lieu de deux auparavant). Au CE2, le volume horaire du français est de 10 heures au lieu de 8 dans les anciens programmes.

La nouvelle organisation du cycle 3 conduit les enseignants du primaire à travailler plus étroitement avec ceux du collège. C'est ce qui est fait dans le cadre des conseils école collège. Les rencontres régulières avec les professeurs du collège permettent de mieux comprendre les difficultés et les besoins des élèves lors de leur entrée dans le secondaire. Un travail d'harmonisation et de cohérence des contenus d'apprentissages et des pratiques est maintenant engagé et se poursuivra tout au long de l'année.

Les programmes insistent sur la compréhension (condition fondamentale pour la construction des savoirs) et sur l'automatisation des savoir-faire (moyen d'utiliser les ressources cognitives). Pour l'élève, il ne s'agit plus seulement d'empiler des connaissances mais d'acquérir des compétences réutilisables dans n'importe quel contexte.

Les programmes insistent sur la notion de parcours. Ainsi, il n'y a plus de connaissances et de compétences précises à acquérir en fin d'année mais un certain nombre d'attendus de fin de cycle.

L'accent est également mis sur l'écrit qui doit être pratiquée quotidiennement, sur des supports variés et avec des objectifs divers. La place de l'EMC est réaffirmée.

La transition entre les anciens et les nouveaux programmes se fera sur l'année voire les deux ans à venir. Il faut aux enseignants le temps de se les approprier, de terminer les cycles commencés l'an dernier, de construire de nouvelles progressions sur les nouveaux cycles, d'acheter de nouveaux manuels...

Le directeur renvoie les parents sur le site Eduscol pour une analyse plus approfondie de ces nouveaux programmes.

#### **4. Salle informatique**

M. Patrick Capillon, lors d'une précédente réunion, a annoncé un grand plan d'équipement numérique pour les écoles élémentaires de la ville. La ville remplacera pendant les vacances de février tous les ordinateurs des salles informatiques de la ville avec du matériel neuf. L'école disposera donc à la rentrée des vacances de 14 ordinateurs autonomes avec des écrans de 22 pouces, connectés à Internet.

D'ici 2020, toutes les salles de classe seront équipées de TNI avec accès Internet. Les écoles disposeront également d'une salle mobile, c'est-à-dire de tablettes numériques qui pourront passer de classe en classe.

#### **5. Livrets scolaires**

En lien avec les nouveaux programmes, le livret scolaire unique a été mis en place cette année. Il s'agit d'un outil commun à tous les élèves de France qui permettra de rendre compte aux parents des acquis et des progrès de leurs enfants. Il couvrira l'ensemble de la scolarité du CP à la 3<sup>ème</sup> et sera accessible à terme sur Internet.

Des dysfonctionnements dus au serveur académique qui s'est retrouvé saturé ont empêché certains collègues de le rendre en temps en heure. L'équipe espère que ces problèmes ne se reproduiront pas lors de la rédaction des livrets de 2<sup>nd</sup> trimestre.

Concernant le contenu de ces livrets, les enseignants de l'école ont remonté quelques critiques : impossibilité d'évaluer chaque compétence à l'intérieur d'un domaine, surreprésentation de certains sous domaines (l'anglais notamment)... Ce livret devrait évoluer dans les prochaines années.

Une première remise des livrets a déjà eu lieu en décembre. La prochaine se déroulera le samedi 25 mars. Les parents d'élèves PEEP et FCPE se félicitent de l'organisation de ces remises de livrets qui avaient dû être annulées l'an dernier en raison des risques liés aux attentats.

L'édition de ces livrets nécessite de nombreuses photocopies. L'ensemble des directeurs de la ville a donc demandé à la Municipalité d'augmenter le quota de photocopies autorisé par école. Mme Vavassori confirme qu'il sera possible de transférer le quota de photocopies attribué à l'école au service de reprographie municipale sur le compte de la photocopieuse de l'école.



4 / 7

## 6. RASED

Une enseignante spécialisée dans l'aide à dominante pédagogique (maître E) a été affectée à l'école élémentaire depuis le début de l'année. Elle intervient donc deux demi-journées par semaine et prend en charge des petits groupes de CE1 qui ont des difficultés dans le domaine de la langue. Elle aide les élèves à améliorer leurs capacités et à dépasser leurs difficultés, maîtriser leurs outils et méthodes de travail. Elle permet également de croiser les regards avec l'enseignant de la classe sur certains élèves.

La psychologue scolaire qui partage son temps entre 4 écoles de la ville est présente une journée par semaine sur le groupe scolaire. Elle n'effectue pas de suivi, mais réalise des bilans cognitifs, rencontre les parents, fait le lien avec les personnels de santé (orthophonistes, psychologues, médecins...) et conseille les enseignants.

La FCPE souhaiterait savoir comment sont orientés les élèves vers la psychologue. Le directeur explique que c'est l'enseignant ou le directeur qui signale un enfant à la psychologue car son comportement interroge : difficultés à se concentrer ou à mémoriser, résultats scolaires en forte baisse, mutisme, inhibition, violence... Mais les parents peuvent également demander à la rencontrer pour obtenir des conseils, des adresses de thérapeutes...

## 7. Classes découvertes

Le dossier pour le séjour à St Jean d'Aulps des classes de CM1/CM2 et de CM2b a été validé par l'Inspection académique. La Mairie s'est engagée à verser une subvention de 11 600 € correspondant à la moitié du coût du séjour.

Six familles ont demandé à être aidées financièrement. La coopérative prendra à sa charge environ la moitié du prix demandé aux familles, soit 110 €/enfant. Il faudra également participer au financement d'une partie du séjour des accompagnateurs. Une vente d'objets (sacs, magnets, calepins...) et de torchons comportant les dessins de tous les élèves de l'école a permis d'alimenter cette caisse de solidarité. Une vente de gâteaux et de boissons se déroule actuellement tous les vendredis.

Un seul enfant ne participera pas à ce séjour car les parents sont réticents à s'en séparer. Il sera accueilli dans une classe de CM2 pendant la semaine.

Les trois classes de CM1 et le CE2a, passeront une journée à la mer et s'initieront au char à voile le 19 mai et le 1<sup>er</sup> juin 2017

## 8. Coopérative scolaire

Il y a 13954.71 euros sur le compte. L'importance de cette somme s'explique par l'encaissement des paiements familles pour les classes découvertes.

## 9. Projets festifs

**Fête du livre** : Le directeur est toujours dans l'attente de l'autorisation de la Mairie concernant sa demande pour organiser cette manifestation le vendredi 28 avril 2017 dès la sortie des classes.

**Fête des enfants** : l'école proposera, comme l'an dernier une après-midi festive (sur le temps scolaires) avec des jeux de kermesse encadrés par les élèves eux-mêmes fin mai ou début juin 2017. Les parents volontaires seront invités à aider pour l'installation des jeux et la distribution du goûter durant cette après-midi.

**Spectacle** : La date du samedi 24 juin 2017 pour le spectacle de fin d'année est confirmée. Les élections législatives se déroulant les deux week-ends précédents, il était d'autant plus difficile de changer cette date.



5 / 7

**Bal de l'école :** La FCPE a demandé à pouvoir occuper le réfectoire scolaire pour organiser son bal le vendredi 12 mai. La fédération de parents attend toujours une réponse de la mairie. Un groupe de musique du monde a déjà été recruté. L'organisation devrait être la même que l'an dernier : entrées uniquement réservées aux détenteurs de cartons d'invitations.

**Quinzaine du goûter :** La FCPE ne renouvelera pas cette opération qui est extrêmement contraignante et demande une logistique qu'elle ne se sent pas en mesure d'assurer cette année.

**Bourse aux rollers :** la PEEP pense pouvoir organiser une bourse aux rollers entre les familles de l'école en septembre 2017.

## 10. Périscolaire – Pause méridienne

A la demande de la FCPE, Monsieur le directeur informe que sur vingt-deux animateurs, cinq sont titulaires du BAFA et trois sont en train de passer ce brevet.

Un atelier théâtre a été créé au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> service. Les élèves souhaitent un atelier chant mais cela n'est pas possible car aucun encadrant n'est formé pour ce type d'animation. Des tournois de football et de tchoukball (jeu collectif apparenté au handball) se dérouleront au printemps.

Madame Rojas propose, pendant la pause méridienne, dans les salles du centre de loisirs, des activités diverses et variées : fabrication de bijoux, de marionnettes, scoubidous, tricot....

Un concours contre le gaspillage a été organisé. Le but était évidemment de sensibiliser tous les élèves à ce problème de société. Ce concours fait d'ailleurs suite au projet entrepris l'an dernier. Les élèves avaient travaillé à partir d'affiches sur le gaspillage. Les classes qui ont le moins gaspillé se sont vues récompenser de sirop de grenadine et de menthe les deux derniers jours avant les vacances. La société Elior qui fournit les repas de cantine a également offert aux gagnants des scoubidous et des bracelets lumineux.

Ce concours a permis de révéler les quantités importantes de nourriture jetées chaque jour : 196 kilos en deux semaines et demie. Et encore, le mercredi n'était pas pris en compte, les élèves ont fait un effort parce qu'il y avait une « compétition » et il ne s'agit que des restes dans les assiettes et pas des quantités réelles (puisque certains saladiers ou barquettes sont jetés alors qu'ils n'ont même pas été entamés).

La FCPE et la PEEP ne comprennent pas pourquoi la nourriture non consommée et encore emballée ne pourrait être donnée à des associations. Monsieur le Directeur qui s'était déjà renseigné indique que c'est à cause des normes sanitaires qui sont très strictes : une fois la chaîne du froid rompue les aliments doivent être consommés très rapidement. Mme Leloup qui anime un atelier jardinage propose de s'en servir pour faire du compost. L'école fera donc une demande à la Mairie pour obtenir un composteur. La FCPE propose un « partenariat » avec la ferme de Rosny-sous-Bois pour transformer cette nourriture en compost. Mme Vavassori répond que cela semble difficile voire impossible compte tenu des volumes. Les "espaces verts" recyclent déjà tous les déchets verts des espaces publics pour en faire du compost et, compte tenu des différentes étapes de fermentation, les emplacements réservés sont imposants.

## 11. Questions diverses

**Carte scolaire :** Lors d'une réunion à la Mairie qui s'est déroulée le 23 janvier, M. Patrick Capillon a présenté le projet de réforme de la carte scolaire pour la ville de Rosny-sous-Bois. La construction de l'école élémentaire des Boutours entraîne une modification sensible du secteur de l'école élémentaire Jean moulin qui serait dorénavant harmonisé avec celui de l'école maternelle Jean Moulin.



Ainsi, la redéfinition des secteurs et l'ouverture de 10 classes dans cette nouvelle l'école ont pour conséquence la fermeture de 4 classes à l'école du Centre et de 3 classes à l'école élémentaire Jean moulin. Les familles qui sont touchés par cette modification de secteur et qui ont un ou des enfants scolarisés dans l'une de ces deux écoles (et qui souhaitent que leurs enfants le restent) devront effectuer une demande de dérogation. Ces demandes, selon les mots de l'adjoint au Maire « seront examinés au cas par cas ». Monsieur Capillon s'est toutefois engagé à être plus souple pour les élèves qui sont en cours moyen dans ces écoles afin qu'ils puissent y terminer leur scolarité. La FCPE regrette que ce changement de carte ait été effectué sans réelle concertation avec les principaux intéressés.

La PEEP rappelle que les enseignants s'étaient engagés à ne pas donner de devoirs le mercredi pour le jeudi. Les enseignants répondent que c'est effectivement le cas même si certains enseignants donnent parfois des leçons ou un peu de lecture. Ils seront toutefois compréhensifs si ce travail n'a pu être effectué.

La PEEP souhaite que les élèves qui fréquentent le centre de loisirs puissent laisser leur cartable dans la classe le mercredi après-midi. Une des enseignantes souligne que c'est problématique car le cahier de correspondance se trouve dans le cartable et que les enseignants ou les familles peuvent avoir un message urgent à faire passer entre le mercredi et le jeudi.

La PEEP souhaite que l'école adapte le temps passé dehors pendant les récréations lors des alertes grand froid. Le directeur indique que les enseignants sont vigilants aux événements climatiques (canicule, froid, pluie...) et qu'ils n'hésitent pas à écourter la récréation, voire à la supprimer, lorsque c'est nécessaire notamment lorsqu'il pleut. Lorsqu'il fait très froid les enseignants veillent à ce que les enfants soient suffisamment couverts et proposent aux élèves qui le demandent de rester dans le préau intérieur. Lors de la dernière période de grand froid aucun enfant ne l'a demandé. En effet, si les températures étaient fraîches il y avait du soleil et les récréations ont pu se dérouler normalement.

La PEEP souhaiterait que les enseignants sensibilisent les élèves au fait qu'il ne faut pas courir pendant la récréation lors des alertes pollutions. En cas de pollution, l'Inspection Académique demande aux enseignants de « reporter les activités demandant des efforts extrêmes ». Il est toutefois compliqué de demander aux élèves de ne pas courir pendant le temps de récréation. Les risques liés à la pollution sont évoqués en classe et prévus dans les programmes d'enseignement. Le directeur rappelle toutefois que la pollution de l'air est un sujet qui dépasse le cadre de l'école, qui devrait être une des préoccupations majeures des familles et que cela passe par des gestes éco citoyens comme par exemple ne pas emmener son enfant en voiture alors qu'on habite à côté de l'école.

Pour la PEEP, il faudrait rappeler les règles d'hygiène en ce qui concerne les échanges des brosses à cheveux lors des sorties à la piscine pour éviter les transmissions de poux. Les enseignants rappellent que cette éducation incombe également aux parents. Ils ne peuvent contrôler l'usage des peignes et brosses à cheveux à la piscine et sont déjà mobilisés sur d'autres tâches : aide à l'habillage, surveillance des élèves... Malheureusement la transmission des parasites se déroule lorsque les élèves jouent ou travaillent côte à côte.

La PEEP pense qu'il serait plus judicieux de mettre en place une fête des parents à la place d'une fête des pères et des mères. Les enseignants sont vigilants en ce qui concerne certaines situations familiales complexes (séparation, disparition ou décès de l'un des deux parents...). La plupart des enseignants qui respectent cette tradition proposent déjà depuis des années une fête des parents, suivant les recommandations de l'Éducation Nationale.

Enfin, la PEEP évoque le cas d'enfants nés en été et qui ne fêtent pas en classe leur anniversaire comme leurs camarades. La plupart des enseignants essaie de ne léser aucun élève. Toutefois, le directeur rappelle qu'il n'y a aucune obligation à célébrer les anniversaires. Certains enseignants le font (d'autres pas) selon des modalités différentes. Dans les classes de maternelle ou de cycle 2 les anniversaires sont des prétextes à des situations d'apprentissage : appréhender le temps qui passe, se situer sur une frise chronologique, se repérer dans le temps, lire une recette de cuisine pour confectionner un gâteau...

**Le prochain conseil d'école se déroulera le vendredi 16 juin 2017.**

**Clôture du conseil : 20h45**



**La secrétaire de séance :  
Mme Yiakoumetti**

**Le directeur :  
Gauthier de Bengy**